

**Elaboration du**

**Projet stratégique régional**

**Île-de-France**

**« Enseigner à produire  
autrement »**

**Mobilisation des exploitations agricoles des établissements  
d'enseignement agricole**



## **1. L'agro-écologie**

*« Je souhaite engager notre agriculture sur la voie de la double performance économique et écologique, pour faire de l'environnement un atout de notre compétitivité. C'est une dynamique reposant sur la force du collectif et de la richesse de nos territoires, sur l'innovation et la diffusion des nouveaux savoirs. Nous allons faire de la France un leader de l'agro-écologie »*

*Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt .*

### **1.1. Produire autrement : le projet de l'agro-écologie**

Pourquoi ce projet ?

L'agronomie et l'utilisation optimale des ressources et des mécanismes naturels recèlent de formidables marges de progrès de compétitivité. Nous devons préserver les ressources sur lesquelles s'appuie la production agricole. La société exprime une demande légitime et nous devons en réponse dépasser les oppositions entre les différents modèles de croissance possibles pour notre agriculture.

Comment est-il construit ?

Ce projet agro-écologique vise à concilier la performance économique et la performance environnementale. Ces deux aspects doivent être abordés globalement et de manière articulée.

Le projet agro-écologique vise ainsi à produire autrement en repensant nos systèmes de production. C'est un changement des pratiques agricoles, mais c'est aussi une autre façon de penser. Il mobilise plusieurs outils et plusieurs plans d'actions, impliquant en particulier l'enseignement agricole qui constitue alors une des 10 clés pour sa mise en œuvre.

*Extraits de « 10 clés pour comprendre l'agro-écologie ».*

### **1.2. Enseigner à produire autrement**

Il s'agit d'un plan d'actions pour former les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain. Avec ce plan, l'enseignement agricole se donne les moyens pour préparer les agricultrices et agriculteurs à produire plus durablement et plus efficacement.

Réussir à atteindre une production agricole économiquement et écologiquement performante, c'est le défi que devront relever les agriculteurs à l'avenir. S'engager sur la voie de l'agro-écologie nécessite des changements de pratiques importants dans la conduite des exploitations mais aussi des manières différentes de raisonner le travail avec le milieu vivant. Dans la réussite à grande échelle de cette transition, l'enseignement agricole a un rôle primordial à

jouer en tant que dispositif de formation des agriculteurs.

Ce plan est structuré en 4 axes :

**a) Rénovation des référentiels des diplômes.**

Cette action relève essentiellement du niveau national pour la majeure partie des référentiels mais certains modules de formation sont laissés à l'initiative des établissements qui devront prendre en compte le projet agro-écologique dans son contexte local.

**b) Rôle des exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole.**

La mission de construction et de diffusion de nouvelles pratiques en engageant leur transition vers de véritables systèmes de production agro-écologique doit être renforcée.

**c) Renforcer la gouvernance régionale.**

Ce renforcement doit permettre de prendre en compte le contexte local et régional ainsi que d'assurer l'implication des différents partenaires et la cohérence de leurs actions.

**d) Formation des personnels des établissements.**

Cette formation sera repensée pour enrichir leurs connaissances des processus biologiques à l'œuvre dans le fonctionnement des agrosystèmes et leur capacité à transmettre la remise en question que nécessite la transition agro-écologique.

*Extraits de 10 clés pour comprendre l'agro-écologie ».*

## **2. Références législatives, réglementaires et infra-réglementaires**

### **2.1. Au niveau européen**

**a) La Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020**

Elle s'inscrit dans la stratégie de la Commission européenne intitulée Europe 2020 définissant 3 priorités :

Croissance intelligente : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation.  
Croissance durable : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive.  
Croissance inclusive : fort taux d'emploi et cohésion sociale et territoriale.

## **b) Le plan de développement rural (PDR)**

Il fixe 3 objectifs et 6 priorités.

Les objectifs :

- 1 Compétitivité de l'agriculture
- 2 Gestion durable des ressources naturelles et mesures en matière climat
- 3 Développement territorial des zones rurales équilibré

Les priorités :

- 1 Favoriser le transfert des connaissances et de l'innovation
- 2 Améliorer la compétitivité de tous les types d'agricultures et renforcer la viabilité des EA
- 3 Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques en agriculture
- 4 Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie
- 5 Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir une transition vers une économie à faible émission de GES et résiliente face aux changements climatiques
- 6 Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

## **2.2. Au niveau national :**

### **a) Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.**

Ce projet de loi définit la notion d'agro-écologie dans son article 1, crée les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) dans son article 3 et précise le rôle de l'enseignement technique agricole dans l'article 26. Ces trois articles sont joints en annexe 1 de ce document.

Les exigences environnementales qui pèsent sur l'ensemble des activités économiques sont croissantes et l'agriculture est bien sûr concernée directement. L'agro-écologie propose un changement d'approche. Il ne s'agit plus de répondre à l'enjeu environnemental par des normes verticales, qui fixent davantage des obligations de moyens que des obligations de résultats, mais par la recherche d'une démarche permanente de progrès.

Le pari de l'agro-écologie est d'être capable de faire aussi bien sinon mieux sur le plan économique en tirant partie des ressources offertes par la nature dans une démarche durable. L'idée est de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. L'agro-écologie vise à amplifier ces mécanismes naturels tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement et à préserver les ressources naturelles. La démarche s'appuie sur les nouvelles technologies, comme l'analyse satellitaire, et fait appel à la capacité d'expertise et d'inventivité des agriculteurs, en sortant du modèle agricole hyper standardisé.

Les dispositions du texte concernant la mise en œuvre de « produisons autrement » et « enseigner à produire autrement » relèvent des articles 1, 3 et 26 pour l'enseignement agricole technique.

## **b) Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 : Zéro phyto Zones Non Agricoles**

Cette loi vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur le territoire national.

L'article 1 de cette loi interdit aux personnes publiques (État, collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics ) d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques, à l'exception des produits de bio contrôle et préparations naturelles peu préoccupantes, pour l'entretien de leurs espaces verts, promenades et forêts, accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. Aux termes de l'article 4, cette disposition législative entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'article 2 interdit la mise en marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des produits phytopharmaceutiques visés au premier alinéa de l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre d'un usage non professionnel.

## **c) Lettre de la DGER du 10 mars 2014 adressée aux DRAAF et DAAF**

Cette lettre, rappelant le projet agro-écologique porté par le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et le plan d'action « enseigner à produire autrement », précise que le Ministre a souhaité placer la DRAAF comme acteur central des initiatives, du pilotage et de l'accompagnement des actions qui seront conduites sur le terrain. C'est ainsi que seront prises en compte les caractéristiques régionales et les capacités d'évolution des systèmes d'enseignement, et que pourront être décidées, avec les acteurs locaux, les évolutions les plus appropriées.

Elle demande à l'ensemble des DRAAF de préparer un Projet stratégique régional pour « enseigner à produire autrement ».

## **d) Note de service DGER/SDRICI/2014-237 du 27 mars 2014 relative à l'élaboration d'un programme régional de l'enseignement agricole pour la transition agro-écologique et de mobilisation à cet effet des exploitations agricoles et des ateliers technologiques.**

Cette note de service s'inscrit dans les ambitions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, du projet agro-écologique et du plan « enseigner à produire autrement ».

Les instructions de cette note de service visent à la construction d'un programme régional des établissements d'enseignement agricole pour la transition agro-écologie en précisant les modalités d'élaboration et en cadrant son contenu en mobilisant à cet effet les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole.

## **3. Le contexte régional Ile-de-France**

Le contexte régional peut être décrit à partir de plusieurs documents préexistants:

Le plan régional de l'agriculture durable (PRAD) qui a pour objectif de mettre en perspective la politique de l'Etat en matière agricole et agroalimentaire à un horizon de 7 ans en fixant des orientations spécifiques au niveau régional compte tenu des caractéristiques des territoires et

de l'ensemble des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Ce plan a fait l'objet d'un arrêté régional signé le 7 novembre 2012.

Le projet régional d'enseignement agricole Île-de-France 2013-2018 (PREA) a pour objectif d'adapter les orientations nationales de l'enseignement agricole aux spécificités régionales en se fondant sur une connaissance précise des réalités socio-économiques locales ou régionales.

Le projet régional de l'enseignement agricole public (PREAP) est la déclinaison du PREA pour les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA).

### **3.1 Le plan régional de l'agriculture durable (PRAD) en Ile-de-France.**

L'agriculture durable ne vaut sans sa dimension d'activité économique. Le Diagnostic établit qu'il convient, dans une perspective de durabilité, de renforcer la place de l'agriculture dans le paysage régional et de faire connaître sa vocation compétitive, innovante et basée sur l'acte de production. L'agriculture d'Île-de-France doit contribuer à relever le déficit alimentaire et alimenter des marchés en pleine croissance, soit à l'export pour les grandes cultures, soit sur des circuits de commercialisation de proximité pour les filières spécialisées. L'agriculture francilienne doit également répondre aux enjeux de performance écologique et climatique tout en produisant de manière compétitive et en permettant aux exploitants agricoles de dégager un revenu satisfaisant. Pour ce faire, le secteur devra s'atteler à la structuration des producteurs et des filières de produits agricoles et agro-alimentaires mais aussi à soutenir le développement de filières non alimentaires et énergétiques. Enfin, l'agriculture et les industries agro-alimentaires franciliennes, amenées constamment à évoluer, pourront s'appuyer sur les réseaux d'expérimentation, sur les dispositifs de formation et d'appui à l'emploi, et sur un environnement scientifique et technique indispensable à une réflexion d'avenir sur ces secteurs.

L'état des lieux consolidé a donc fait émerger des orientations cohérentes et relativement communes d'un groupe de travail à l'autre, permettant de dégager quatre enjeux majeurs pour l'agriculture d'Île-de-France :

- renforcer la place de l'agriculture au sein de la région Ile-de-France,
- contribuer aux enjeux alimentaires, environnementaux et climatiques grâce à l'agriculture francilienne,
- sécuriser les revenus des exploitations agricoles et structurer les filières agricoles et agro-industrielles franciliennes ?
- Faciliter l'adaptation de l'agriculture francilienne et accompagner ses évolutions.

Une grande partie des actions du PRAD sont en lien avec le programme « produisons autrement ».

Les fiches actions du PRAD peuvent concerner les établissements d'enseignement agricole. Celles-ci devront être analysées dans le cadre du projet stratégique « produisons autrement ». Les intitulés de ces fiches sont donnés en annexe 2.

### **3.2 Le projet régional de l'enseignement agricole (PREA) d'Île-de-France**

## **2013-2018**

Le Projet régional d'enseignement agricole (PREA) a pour objet d'adapter les politiques publiques aux spécificités régionales en se fondant sur une connaissance précise des réalités socio-économiques locales ou régionales, tout en prenant en compte la dimension nationale de certaines formations et des référentiels. C'est une feuille de route, un cadre qui constitue à la fois un objet de concertation et un outil d'aide à la décision. Ce projet peut être consulté en annexe 3.

Trois actions de ce PREA s'inscrivent parfaitement dans la démarche « enseigner à produire autrement »

- Axe 1, action 1-4 : créer des liens entre les contenus de formation et les plans régionaux et les besoins des territoires (Ambition BIO, PRAD, Ecophyto)
- Axe 4, action 1-2 : impliquer les établissements dans la stratégie de développement durable et d'éducation au DD
- Axe 4, action 1-3 : développer des partenariats avec la recherche : en novembre 2014, mise en place d'un séminaire « enseigner à produire autrement »

### **3.3 Le projet régional de l'enseignement agricole Public (PREAP) en Ile-de-France 2013-2018**

Le PREAP a pour objectif de favoriser la dynamique collective de l'enseignement agricole public ainsi que d'améliorer sa visibilité et lisibilité en prenant en compte les nouveaux enjeux des politiques publiques éducatives et de formations ainsi que ceux du domaine agricole et de l'environnement.

L'axe 1 , action 1-2 qui implique les exploitations des lycées agricole est complètement en lien avec « enseigner à produire autrement » .Il s'agit d'accompagner les exploitations dans la mise en place d'une labialisation en lien avec l'agro-écologie, de favoriser la fonction support pédagogique des exploitations et d'inciter les exploitations à participer à des projets de recherche.

Le PREAP est joint en annexe 4.



## **4 .Le cadre établi pour l'élaboration des projets des exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole publics et privés en région Île-de-France**

Les exploitations agricoles devront se positionner et élaborer un projet s'inscrivant dans les 5 axes décrits ci-dessous à partir de la note de service du 27 mars 2014.

### **Axe N° 1 : Plans nationaux agro-écologiques**

Intégration des exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole dans les plans d'actions nationaux du projet agro-écologique.

Les 7 fiches actions correspondant aux 7 plans nationaux sont rappelées dans le document 1 ci-après.

### **Axe N° 2 : Les objectifs complémentaires**

- limiter la consommation d'intrants à 30 % du chiffre d'affaire pour l'élevage et les grandes cultures
- atteindre un taux de couverture de 50 % des besoins en protéines pour les exploitations en polyculture-élevage et les exploitations de grandes cultures en intégrant dans leur rotation des cultures de légumineuses, de protéagineux et de crucifères correspondant à 40 % des surfaces cultivées
- recycler les eaux de toiture et eaux de lavage afin de réduire de 10 % la consommation d'eau des exploitations
- augmenter les surfaces d'intérêt environnemental (SIE) en les portant à 10 % de la SAU
- composter ou valoriser les fumiers, pailles, autres résidus et effluents d'élevage
- développer les circuits courts
- Anticipation de la date de mise en vigueur de la loi zéro phyto
- Expérimentations et diffusion de techniques d'entretien des espaces verts n'utilisant pas de produits interdits par la loi zéro phyto

Les fiches actions sont décrites dans le document 4 ci-après.

### **Axe N° 3 : Les objectifs pédagogiques**

Le concept d'agro-écologie suppose l'acquisition de connaissances et compétences nouvelles pour lesquelles mobilisation des exploitations agricoles doit être un support pédagogiques privilégié, notamment pour :

- apprendre à contextualiser, à saisir les enjeux de durabilité et les attentes sociétales vis à vis de l'agriculture pour réinterroger ses propres objectifs
- développer les capacités d'observation (apprendre à « observer autrement » et à l'explorer dans la durée) et de recherche critique des informations

- renforcer l'approche systémique d'objets complexes
- favoriser une démarche réflexion/décision face à une question ou une « situation problème », identifier les situations professionnelles conduisant à la prise de décision sur l'exploitation permettant une offre pédagogique adaptée à chacun des niveaux des apprenants du CAPA au BTSA
- encourager les démarches collectives (animation du territoire, enjeux pluri-acteurs,...)

Les fiches actions sont décrites dans le document 3 ci-après.

#### **Axe N° 4 : Les objectifs sociaux**

L'humain est au centre du dispositif agro-écologique, il est donc essentiel de favoriser l'implication de tous dans cette démarche, et donc du personnel salarié des exploitations agricoles.

- Développer l'effort de formation et la participation aux séminaires, colloques et autres événements professionnels
- Favoriser la participation des salariés aux conseils d'exploitation et autres instances de l'établissement
- Favoriser la participation des salariés aux missions d'animation, de développement, d'expérimentation et d'innovation.

Les fiches actions sont décrites dans le document 4 ci-après.

#### **Axe N° 5 : Développer le partenariat**

La diffusion de l'information, la mutualisation des ressources et la capitalisation des savoirs sont indispensables au développement de l'agro-écologie.

- Favoriser la participation des exploitations agricoles aux Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental.
- Favoriser la participation aux Réseaux Mixtes Technologiques
- Favoriser la participation aux Réseaux Thématiques DGER
- Favoriser la participation aux réseaux professionnels locaux

Les fiches actions sont décrites dans le document 5 ci-après.

## Document 1

### Plans nationaux agro-écologiques

- Plan écophyto fiche 11
- Plan écoantibio fiche 12
- Plan azote/méthanisation fiche 13
- Plan apiculture durable fiche 14
- Programme « ambition bio 2017 » fiche 15
- Plan semences et agriculture durable fiche 16
- Plan protéines végétales fiche 17

➤ Action n°11	➤ <u>Plan écophyto</u>
➤ Descriptif de l'action	➤ Lancé en 2008, ce plan a pour objectif de répondre à l'engagement n°129 du Grenelle de l'environnement qui prévoit « ...une réduction de moitié des usages des pesticides en accélérant la diffusion de méthodes alternatives et sous réserve de leur mise au point. » ➤ La réduction de l'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) est fixée à 50 % par rapport à une référence par région et par grandes productions. L'objectif de cette action est de parvenir à cette réduction par exploitations. ➤ Participation à l'action 14 du plan écophyto : mise en réseau des exploitations ➤ Participation à l'action 16 du plan écophyto : expérimentations d'hypothèses agronomiques favorables aux objectifs du plan écophyto
➤ Pilote	➤ DRIA AF
➤ Principaux partenaires	➤ Inter-professions ➤ RMT Systèmes de Culture Innovants ➤ Chambres d'agriculture
➤ Dispositifs mobilisables	➤ Plan écophyto
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Inscription de l'action dans le projet d'exploitation
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	➤ IFT ➤ Nombre d'exploitations participant à l'action 14 ➤ Nombre d'exploitations participant à l'action 16

➤ Action n°12	➤ <u>Plan écoantibio</u>
➤ Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le plan écoantibio 2012-2017, lancé le 18 novembre 2011, prévoit un usage prudent et raisonné des antibiotiques, se traduisant par des objectifs qualitatifs (effort de réduction d'utilisation des antibiotiques d'importance critique) et quantitatifs (réduire de 25 % l'usage des antibiotiques)</li> <li>➤ vérifier l'atteinte de l'objectif de réduction de 25 % en 5 ans</li> <li>➤ mesurer l'atteinte de réduction des antibiotiques d'importance critique</li> <li>➤ mesurer les effets de changements de pratiques d'élevage</li> <li>➤ auto-évaluer les effets des changements de pratique</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pilote</li> <li>➤</li> </ul>	➤ DRIAAF
➤ Principaux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chambres d'agriculture</li> <li>➤ Inter-professions</li> <li>➤ Institut de l'élevage</li> <li>➤ ACTA</li> </ul>
➤ Dispositifs mobilisables	➤ Plan écoantibio
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Inscription de l'action dans le projet d'exploitation
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution de la quantité globale d'antibiotique utilisés</li> <li>➤ quantité d'antibiotiques d'importance critique utilisés annuellement</li> </ul>

➤ Action n°13	➤ <u>Plan Azote/Méthanisation</u>
➤ Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ce plan comporte deux axes complémentaires :</li> <li>➤ gérer l'azote dans une logique globale sur les territoires en valorisant l'azote organique, en particulier celui des effluents d'élevage et en diminuant l'azote minéral</li> <li>➤ développer la méthanisation collective de taille intermédiaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pilote</li> <li>➤</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DRIAAF</li> </ul>
➤ Principaux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chambres d'agriculture</li> <li>➤ Inter-professions</li> <li>➤ ACTA</li> </ul>
➤ Dispositifs mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan EMAA</li> </ul>
➤ Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En continu</li> </ul>
➤ Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inscription de l'action dans le projet d'exploitation</li> </ul>
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Introduction de légumineuses et de cultures intermédiaires dans la rotation</li> <li>➤ développer la complémentarité élevage cultures</li> <li>➤ évolution des quantité d'azote en valeur moyenne unité d'azote par hectare</li> <li>➤ études de faisabilité d'unité de méthanisation individuelles</li> <li>➤ recherches de partenariats pour des unités de méthanisation collectives</li> </ul>

➤ Action n°14	➤ <u>Plan Apiculture durable</u>
➤ Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ce plan doit permettre de réduire la mortalité des colonies d'abeilles et de relancer la production de miel français</li> <li>➤ organiser des conservatoire régionaux pour préserver la génétique d'abeilles adaptées à l'écotype régional</li> <li>➤ encourager l'élevage de reine et d'essaims</li> <li>➤ protéger et augmenter les surfaces dites « d'intérêt écologique »</li> <li>➤ promouvoir les cultures protéagineuses mellifères</li> <li>➤ encourager la production des miels de cru</li> <li>➤ obtenir le label « Bee Friendly »</li> </ul>
➤ Pilote	➤ DRIAAF
➤ Principaux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ UNAF</li> <li>➤ Chambres d'agriculture</li> <li>➤ ITSAP</li> <li>➤ GPGR</li> <li>➤ ANERCA</li> <li>➤ FNOSAD</li> <li>➤ GDSA</li> </ul>
➤ Dispositifs mobilisables	➤ Plan Apiculture durable
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Inscription de l'action dans le projet d'exploitation
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de ruches</li> <li>➤ unités de production de reines</li> <li>➤ surfaces dites « d'intérêt écologique »</li> <li>➤ % surfaces en cultures mellifères</li> <li>➤ label « Certified Bee Friendly »</li> </ul>

➤ Action n°15	➤ <u>Plan Ambition Bio 2017</u>
➤ Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Doubler la part de surface en bio d'ici 2017</li> <li>➤ poursuivre le développement des systèmes agro-écologiques, en particulier de la bio</li> <li>➤ mise à disposition d'un lieu d'accueil, informations, conseils, accompagnement sous forme de pôle de conversion</li> <li>➤ donner une priorité de développement des oléoprotéagineux</li> <li>➤ développement de la consommation bio en restauration scolaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pilote</li> <li>➤</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DRIAAP</li> </ul>
➤ Principaux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chambres d'agriculture</li> <li>➤ Conseil Régional</li> </ul>
➤ Dispositifs mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan Ambition Bio 2017</li> </ul>
➤ Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En continu</li> </ul>
➤ Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inscription de l'action dans le projet d'exploitation</li> <li>➤ Inscription dans le projet d'établissement</li> </ul>
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évolution de la part de surface en bio</li> <li>➤ pôles conversion créés</li> <li>➤ part des produits bio dans la restauration scolaire</li> </ul>



➤ Action n°16	➤ <u>Plan Semences et agriculture durable</u>
➤ Descriptif de l'action	➤ Ce plan définit les actions concrètes visant à mieux contribuer à la durabilité des modes de production, à la protection de l'environnement, à l'adaptation au changement climatique et au développement de la biodiversité cultivée
➤ Pilote	➤ DRIA AF
➤ Principaux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chambres d'agriculture</li> <li>➤ Inter-professions</li> <li>➤ ACTA</li> </ul>
➤ Dispositifs mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan Semences et agriculture durable</li> <li>➤</li> </ul>
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Inscription de l'action dans le projet d'exploitation
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	➤ Participation à des actions d'évaluation des variétés dans le contexte du Grenelle de l'environnement et du plan écophyto

➤ Action n°17	➤ <u>Plan Protéines végétales</u>
➤ Descriptif de l'action	➤ Contribuer à l'autonomie en azote organique au niveau de l'exploitation et au niveau national
➤ Pilote ➤	➤ DRIA AF
➤ Principaux partenaires	➤ Chambres d'agriculture ➤ Inter-professions ➤ Institut de l'élevage ➤ ACTA
➤ Dispositifs mobilisables	➤ Plan Protéines végétales
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Inscription de l'action dans le projet d'exploitation
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	➤ Surfaces cultivées en protéagineux ➤ degré d'autonomie alimentaire en protéines pour les exploitations ayant un atelier élevage

## Document 2:

### Objectifs complémentaires

- Limiter la consommation des intrants
- Améliorer le taux de couverture des besoins en protéines
- Recyclage des eaux de toiture et de lavage
- Augmenter la part de la SAU en SIE
- Valoriser les fumiers, pailles, autres résidus et effluents d'élevage
- Développer les circuits courts et de proximité
- Anticipation de la date de mise en vigueur de la loi zéro phyto
- Expérimentations et diffusion de techniques d'entretien des espaces verts n'utilisant pas de produits interdits par la loi zéro phyto

➤ Action n°	➤ <u>Limiter la consommation des intrants</u>
➤ Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'objectif est de limiter à 30 % du chiffre d'affaire le montant des achats d'intrants pour les exploitations de polyculture élevage et grandes cultures.</li> <li>➤ Par intrants il faut entendre : aliments du bétail, fertilisants, phytosanitaires, carburants, fluides,...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pilote</li> <li>➤</li> </ul>	➤ Exploitation agricole
➤ Principaux partenaires	➤ Chambres d'agriculture
➤ Dispositifs mobilisables	
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Projet d'exploitation,
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	➤ Pourcentage du montant des achats d'intrants inférieur à 30 % du chiffre d'affaire

➤ Action n°	➤ <u>Améliorer le taux de couverture des besoins en protéines</u>
➤ Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'objectif est d'avoir un taux de couverture de 50% des besoins en protéines pour les exploitations en polyculture élevage.</li> <li>➤ 40 % de surface arable en légumineuses, protéagineux et crucifères pour les exploitations de grandes cultures</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pilote</li> <li>➤</li> </ul>	➤ Exploitation agricole
➤ Principaux partenaires	➤ Chambres d'agriculture
➤ Dispositifs mobilisables	
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Projet d'exploitation,
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux de couverture des besoins en protéines p</li> <li>➤ Pourcentage des légumineuses, protéagineux et crucifères dans la rotation</li> </ul>

➤ Action n°	➤ <u>Recyclage des eaux de toiture et de lavage</u>
➤ Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diminuer les besoins en eau potable</li> <li>➤ Minimiser les rejets d'eau non traitée.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pilote</li> <li>➤</li> </ul>	➤ Exploitation agricole
➤ Principaux partenaires	➤ Chambres d'agriculture
➤ Dispositifs mobilisables	
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Projet d'exploitation,
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence de système de récupération des eaux de pluie ou de lavage</li> <li>➤ Existence d'un système de traitement des eaux avant rejet</li> </ul>

➤ Action n°	➤ <u>Augmenter la part de la SAU en SIE</u>
➤ Descriptif de l'action	➤ Augmenter les surfaces présentant un intérêt écologique : haies, arbres isolés, bandes enherbées, zones humides, cultures dérobées favorisant la fixation de l'azote et contribuant à l'amélioration de la biodiversité
➤ Pilote ➤	➤ Exploitation agricole
➤ Principaux partenaires	➤ Chambres d'agriculture
➤ Dispositifs mobilisables	
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Projet d'exploitation,
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	➤ Pourcentage de la surface de la SAU en SIE

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Action n°</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Valoriser les fumiers, pailles, autres résidus et effluents d'élevage</u></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Descriptif de l'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Valoriser les « déchets » afin d'optimiser les achats d'intrants, l'efficacité énergétique et le résultats économique de l'exploitation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pilote</li> <li>➤</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Exploitation agricole</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Principaux partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chambres d'agriculture</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dispositifs mobilisables</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Calendrier de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En continu</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conditions de réussite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Projet d'exploitation,</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indicateurs de suivi et de résultat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence de dispositifs de compostage</li> <li>➤ Valorisation des déjections des animaux</li> <li>➤ Existence de dispositifs de valorisation énergétique</li> </ul>



➤ Action n°	➤ <u>Développer les circuits courts et de proximité</u>
➤ Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il faut entendre par circuits-courts la vente du producteur au consommateur avec au maximum 1 intermédiaires</li> <li>➤ Les circuits de proximité visent à limiter les besoins énergétiques liés aux transports des intrants et des produits finis</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pilote</li> <li>➤</li> </ul>	➤ Exploitation agricole
➤ Principaux partenaires	➤ Chambres d'agriculture
➤ Dispositifs mobilisables	
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Projet d'exploitation,
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence d'un dispositifs de vente directe ou avec un seul intermédiaire</li> <li>➤ Existence d'une politique d'achat des intrants favorisant les circuits de proximité</li> </ul>

➤

➤ Action n°	➤ <u>Anticipation de la date de mise en vigueur de la loi zéro phyto</u>
➤ Descriptif de l'action	➤ Inciter les établissements d'enseignement agricole à mettre en œuvre les dispositions de la loi zéro phyto sans attendre la date d'entrer en vigueur fixée par cette loi.
➤ Pilote	➤ DRIAAF
➤ Principaux partenaires	➤ Établissements d'enseignement agricole ➤ UNEP
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ 1 <sup>er</sup> septembre 2014
➤ Conditions de réussite	➤ ➤ Inscription de l'action dans le projet d'établissement ➤
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	➤ Nombre d'établissements inscrits dans cette démarche

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Action n°</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Expérimentations et diffusion de techniques d'entretien des espaces verts n'utilisant pas de produits interdits par la loi zéro phyto</u></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Descriptif de l'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expérimenter, capitaliser et diffuser des techniques d'entretien des espaces verts sans utiliser de produits phyto interdits par la loi zéro phyto et durables sur les plans acceptation sociale, économique et besoin en main d'œuvre</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pilote</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Établissements d'enseignement agricole</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Principaux partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DRIAAF</li> <li>➤ UNEP</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dispositifs mobilisables</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Calendrier de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1<sup>er</sup> septembre 2014</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conditions de réussite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inscription de l'action dans le projet d'établissement</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indicateurs de suivi et de résultat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'action d'expérimentation ayant fait l'objet d'une convention</li> </ul>

## **Document 3**

### Objectifs pédagogiques

- Utilisation pédagogiques des exploitations

➤ Action n°	➤ <u>Utilisation pédagogiques des exploitations</u>
➤ Descriptif de l'action	➤ Le développement des capacités nécessaires à la transition agro-écologique passent notamment par la mobilisation de savoirs dans des mises en situations contextualisées, par la confrontation au réel afin de développer l'intelligence de l'action et faire accéder à l'abstraction par la pratique du concret. Cela passe aussi par des démarches participatives permettant de construire du sens pour les apprenants et le renforcement du collectif dans les situations d'apprentissage.
➤ Pilote ➤	➤ Établissements d'enseignement agricole
➤ Principaux partenaires	➤ DRIAAF SRFD ➤ Inspection de l'enseignement agricole ➤ SNA
➤ Dispositifs mobilisables	➤ Rapports de l'inspection de l'enseignement agricole relatifs à l'utilisation pédagogiques des exploitations
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Inscription de l'action dans le projet d'établissement
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	➤ Réunion d'exploitation fixée à l'emploi du temps ➤ participation des enseignants à cette réunion ➤ Nombre d'actions conduites avec la participation des enseignants et des apprenants

## **Document 4**

### ➤ Objectifs sociaux

➤ Action n°	➤
➤ Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer l'effort de formation</li> <li>➤ Développer la participation aux séminaires, colloques et autres réunions professionnelles</li> <li>➤ Favoriser la participation des salariés aux conseils d'exploitation et autres instances de l'établissement</li> <li>➤ Favoriser la participation des salariés aux missions d'animation, développement, expérimentations et innovation</li> </ul>
➤ Pilote	➤ Établissement d'enseignement
➤ Principaux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organismes collecteurs de fonds de formation</li> <li>➤ CFPPA</li> </ul>
➤ Dispositifs mobilisables	
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ permanent
➤ Conditions de réussite	➤ Inscription dans le projet d'exploitation
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Actions de formations suivies</li> <li>➤ nombre de journées consacrées à la participation à des réunions internes</li> <li>➤ nombre de journées consacrées à la participation à des réunions externes</li> <li>➤ % temps de travail autres missions</li> </ul>

## Document 5

### Développement du partenariat

- participation aux GIEE
- participation aux réseaux



➤ Action n°	➤ <u>Participation aux GIEE</u>
➤ Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> <li>➤ Créés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, ces groupements doivent permettre de coordonner, mutualiser et diffuser les actions relevant du cadre de l'agro-écologie dans un contexte territorial et professionnel.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pilote</li> <li>➤</li> </ul>	➤ Établissements d'enseignement agricole
➤ Principaux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chambre régionale d'agriculture</li> <li>➤ Chambre d'agriculture</li> <li>➤ DRIA AF</li> </ul>
➤ Dispositifs mobilisables	➤ Loi d'avenir et décret d'application
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Inscription de l'action dans le projet d'établissement
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'adhésion à un GIEE</li> <li>➤</li> </ul>

➤ Action n°	➤ <u>Capitalisation, mutualisation, diffusion</u>
➤ Descriptif de l'action	➤ Afin de démultiplier les connaissances, savoirs et expériences les exploitations et les établissements ont tout intérêt à participer aux réseaux existants, voire d'en être partenaires. Ces réseaux sont de trois types : Réseaux Mixtes Technologiques (concernant la profession au sens le plus large) Réseaux Thématiques (concernant les établissements d'enseignement agricole) Réseaux professionnels locaux
➤ Pilote	➤ Établissements d'enseignement agricole
➤ Principaux partenaires	➤ APCA ➤ ACTA ➤ INRA ➤ DGER-SDRICI/BDAPI
➤ Dispositifs mobilisables	➤ Note de présentation des RMT par l'ACTA
➤ Calendrier de mise en œuvre	➤ En continu
➤ Conditions de réussite	➤ Inscription de l'action dans le projet d'établissement
➤ Indicateurs de suivi et de résultat	➤ Nombre d'adhésion aux RMT ➤ Nombre d'adhésion aux Réseaux Thématiques